

Il fut présenté le 28 juillet 1931. Afin de délimiter le champ de l'enquête, le Comité a envisagé, sans doute, tous les angles de la question, et il lui a été soumis un bref aperçu des cours d'eau—la question de la canalisation du Saint-Laurent. Je n'ai certes pas l'intention, sauf en passant, d'attirer votre attention sur l'aspect international de la canalisation du Saint-Laurent. J'aborde cet aspect, monsieur le président, simplement pour l'adapter aux faits chronologiques et aux circonstances qui relèvent de la présente enquête. Je présenterai aussi certains éléments du domaine des Commissions respectives nommées en exécution des traités internationaux respectifs, et certaines données conformes aux témoignages qui vous seront soumis. Mais pour que vous ayez un complet aperçu chronologique de l'aspect international, je vous réfère au rapport de ce Comité spécial du Sénat institué le 20 avril 1928, et dont le sénateur Tanner était président. Ce Comité fut nommé le 20 avril 1928, et en juillet 1928 il présenta son rapport sous forme de volume.

L'hon. M. CANNON: Est-ce l'une des pièces, monsieur Mann?

M. MANN: C'est un Appendice aux procès-verbaux du Sénat.

L'hon. M. CANNON: Je le sais, mais a-t-il été produit?

M. MANN: Le rapport a été produit.

L'hon. M. CANNON: J'entends devant le Comité spécial, l'an dernier.

M. MANN: Oui. Le rapport figure à l'Appendice. Il en est souvent fait mention, et je vous fournis ces indications afin d'abrégier la remarque que j'allais faire, que je ne veux pas aborder l'aspect national des traités internationaux. Il se peut que tous ces renseignements se trouvent au commencement du rapport, page 8, chiffre romain.

Le 7 mai 1924, des ingénieurs furent enfin nommés pour représenter le gouvernement fédéral dans la Commission internationale désignée Commission mixte d'ingénieurs. Après plusieurs années de négociations, des ingénieurs américains furent nommés pour siéger dans cette Commission, et le gouvernement canadien alors en exercice finit par nommer des membres pour le représenter dans cette Commission.

Le 27 mai 1924 fut nommée la Commission consultative internationale. Cette Commission fut instituée par arrêté en conseil (C.P. 779), pièce 113. Conformément à votre résolution, ce sera donc la pièce 113 dans la présente enquête.

Le très hon. M. GRAHAM: Etes-vous certain que le Sénat a nommé cette Commission?

M. MANN: Non, le gouvernement.

Le très hon. M. GRAHAM: Instituée par arrêté en conseil.

M. MANN: Je vous demande pardon. C'est un comité du gouvernement qui a institué cette Commission par arrêté en conseil (C.P. 779), le 7 mai 1924. J'ai dit le 27 — c'est le 7.

Cet arrêté en conseil devrait être lu au comité, car c'est l'origine de la question que vous allez étudier dans quelques jours:

7 mai 1924.

C.P. 779.

Le comité du Conseil privé a été saisi d'un rapport du 7 mai 1924 du Secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères, exposant que la question d'améliorer la navigation sur le Saint-Laurent, de manière à donner au commerce maritime accès aux Grands lacs, présente beaucoup de difficultés et de complications, et qu'une juste décision à ce propos serait d'une suprême importance pour le Canada. Le projet comporte nécessairement la collaboration des Etats-Unis d'Amérique et de très fortes dépenses. L'examen le plus minutieux du problème sous tous ses aspects, financier, économique, technique et international, est non seulement fondé, mais indispensable. La Commission mixte internationale a tenu tant au Canada